



Code de conduite

Imperial Logistics International B.V. & Co. KG

www.imperiallogistics.com

customise • collaborate • compete

**Imperial[™]
logistics**



« L'intégrité et la confiance sont les valeurs clés d'une entreprise prospère. »

Carsten Taucke, CEO de la société
Imperial Logistics International B.V. & Co. KG

Chères collaboratrices, chers collaborateurs¹,

Nous avons clairement défini notre parcours pour la « Stratégie 2020 » : nous voulons explorer de nouveaux marchés et élargir notre portefeuille, optimiser nos processus et les rendre plus efficaces, accroître notre niveau de qualité et satisfaire aux exigences en matière de Compliance. Dans le même temps, nous voulons évoluer vers une organisation hautement performante. Nous poursuivons notre objectif de devenir un acteur clé de la mobilité efficace et pérenne de biens et de données uniquement avec des pratiques loyales, selon les principes de commerçants honorables et d'après les valeurs sur lesquelles reposent notre société. Pour ce faire, nous avons besoin de règles de conduite claires qui sont résumées dans le présent Code de conduite.

L'intégrité et la confiance sont les valeurs clés d'une entreprise prospère. Imperial² doit continuer à évoluer et prospérer, ce qui exige votre confiance, ainsi que celle des clients et des investisseurs.

Nous gagnons la confiance des autres en maintenant en permanence nos standards élevés. Nous devons bien entendu tenir compte ici des exigences légales. Et pourtant, il ne suffit pas toujours de se conformer aux lois. En tant qu'entreprise moderne et responsable, nous définissons des règles de conduite individuelle et collective qui sont appliquées partout et en tout temps.

Le présent Code de conduite définit nos règles applicables à chaque nouveau collaborateur ; il s'applique de manière obligatoire, sans aucune exception. Il incombe à chaque collaborateur de satisfaire aux exigences du Code de conduite. Le non-respect de celui-ci peut donner lieu à des mesures disciplinaires.

Votre apparence et vos actions ont un grand impact sur l'image et la réputation d'Imperial. Celles-ci constituent un facteur de réussite clé qui doit être protégé par tous les collaborateurs en raison de sa fragilité. L'idée directrice ici est d'éviter toute incohérence entre ce que vous dites et ce que vous faites.

¹ Ci-après appelés « Collaborateurs » ; le terme « Collaborateurs » inclut aussi les cadres et les gérants.

² « Imperial » comprend Imperial Logistics International B.V. & Co. KG ainsi qu'Imperial Mobility International B.V. et toutes ses filiales.

Cette exigence pourtant évidente constitue parfois un véritable défi dans la pratique. La profusion de normes juridiques et leur interaction complexe nous confrontent chaque jour à d'énormes défis.

Les systèmes de Compliance se sont établis comme outil efficace pour relever ces défis et atteindre les objectifs fixés. Le terme Compliance renvoie ici au respect des dispositions légales, d'autres prescriptions juridiques et des directives internes. Compliance ne se limite pas seulement aux prescriptions légales et internes, mais s'étend aussi aux normes éthiques.

Un élément de base du système Compliance est l'adhésion à une culture d'entreprise ouverte au sein de laquelle les collaborateurs se sentent à l'aise. N'hésitez pas à le signaler si vous n'êtes pas sûr de la conduite à tenir dans certaines situations. Le présent Code de conduite vous indique comment le faire.

Nous encourageons tous les collaborateurs à parler ouvertement et directement des sujets et de leurs préoccupations. Vous êtes tenus de signaler les situations qui laissent conclure une violation de la législation ou des directives internes. Imperial examinera alors le cas avec la plus grande diligence.

Vos principaux interlocuteurs sont les collaborateurs de notre division Compliance. Cela vaut aussi pour vos supérieurs directs et indirects. Il est enfin possible aussi de s'adresser au médiateur externe d'Imperial (même de façon anonyme)³.

Le présent Code de conduite vous permettra d'identifier les cas de Compliance et de prendre les mesures nécessaires. En outre, nous aborderons les exigences sans cesse croissantes de notre activité dans le cadre d'exposés et de formations.

Chers collaborateurs,

Le respect systématique du Code de conduite est le souhait exprès de la direction et de nos associés. Nous attendons de vous tous un respect individuel et systématique des règles contenues dans le présent Code de conduite.

Duisbourg, décembre 2016

La direction



Carsten Taucke


Michael Lütjann

Thomas Schulz

³ Le médiateur d'Imperial est le cabinet d'avocats Buse Heberer Fromm. Vous trouverez davantage de détails à la page 9 sous « Whistleblowing ».

Sommaire

Règles générales de conduite	5
Actions en conformité avec la loi	5
Engagement d'Imperial	5
Respect mutuel, honnêteté et intégrité	5
Prévention des conflits d'intérêts	5
Conduite à tenir face à la concurrence	6
Règles anti-corruption et concurrence loyale	6
Droit des cartels	6
Blanchiment d'argent et violations des interdictions d'importation ou d'exportation	6
Anti-terrorisme	7
Gestion d'informations confidentielles et des biens de l'entreprise	7
Secrets commerciaux	7
Biens de l'entreprise	7
Rapports et enregistrements	8
Informations d'initiés	8
Protection et sécurité des données	8
Comportement en rapport avec l'environnement, la sécurité et les taxes	9
Environnement et sécurité	9
Impôts et autres taxes	9
Whistleblowing	9
Conséquences des violations du Code de conduite	9
Annexe	10

Règles générales de conduite

Actions en conformité avec la loi

En tant que groupe de sociétés à vocation internationale, Imperial est soumis à une multitude de lois nationales et supranationales. Imperial est bien entendu tenu de se conformer aux lois et prescriptions applicables. Cela vaut aussi pour les collaborateurs, qui doivent se conformer aux prescriptions internes d'Imperial en plus de se conformer aux lois applicables. Tout comportement allant à l'encontre de ces lois ou directives est interdit.

Chaque collaborateur doit être conscient qu'une action peut être engagée contre lui personnellement et/ou contre Imperial en cas de violation de la loi par celui-ci. L'imposition d'amendes, les sanctions pénales et les actions civiles en dommages-intérêts peuvent en être la conséquence.

Engagement d'Imperial

Imperial s'engage à respecter les droits de l'Homme et les normes sociales et de travail ; le travail des enfants et le travail forcé ne seront tolérés ni chez Imperial ni chez ses partenaires. Le présent Code de conduite tient en outre compte des dix principes du Pacte mondial, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des huit normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), de la Déclaration de principes de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et de la Responsible Care® Global Charter⁴.

Respect mutuel, honnêteté et intégrité

Nous respectons les droits de l'Homme et nous engageons en faveur de leur respect. Cela inclut notamment la protection de la dignité et de la vie privée de chaque individu. Aucun collaborateur, partenaire ou client ne doit être discriminé en raison de son sexe, de sa race, de la couleur de sa peau, de ses origines, de sa religion, de son âge, d'un handicap, de son appartenance à un syndicat ou à un parti politique, de son orientation sexuelle ou de sa situation familiale. Toute forme de harcèlement sexuel, d'agressions physiques, de coercition, d'intimidation ou d'agression verbale est interdite, tout comme une attitude intimidante, hostile ou offensante. En outre, Imperial s'engage à rester politiquement neutre.

Prévention des conflits d'intérêts

Chaque collaborateur doit faire la différence entre ses intérêts personnels et ceux d'Imperial. Les éventuels conflits d'intérêts pouvant conduire à des décisions ou des transactions commerciales et qui ne sont pas en ligne avec les intérêts d'Imperial doivent être signalés immédiatement. Cela vaut aussi pour les activités rémunérées que les collaborateurs souhaitent exercer en plus de leur activité professionnelle chez Imperial.

⁴ Les références de sources sont disponibles en annexe.

Conduite à tenir face à la concurrence

Règles anti-corruption et concurrence loyale

Imperial s'engage en faveur d'une concurrence loyale. Le respect des normes légales pour la protection de la concurrence est essentiel pour une coopération durable et fructueuse avec nos partenaires. Par conséquent, nous refusons catégoriquement toute forme de corruption et de corruptibilité de la part de nos propres collaborateurs.

Les avantages sociaux et petites attentions d'un montant maximum de 35 euros peuvent être proposés ou acceptés par les collaborateurs sans réserve. Les avantages pécuniaires ou semblables sont formellement interdits. Les dons en argent et autres avantages interdits doivent être refusés ou retournés. L'acceptation et l'octroi d'avantages doivent se faire selon le principe du double contrôle ou plus. Il convient de tenir compte aussi des règles de Compliance des partenaires commerciaux.

Droit des cartels

Imperial applique une politique commerciale basée sur les normes de concurrence loyale et efficace. Par conséquent, il est impératif d'observer et de respecter les prescriptions applicables du droit des cartels, les règles de concurrence loyale et les prescriptions semblables.

En cas d'échange d'informations avec des concurrents ou des groupes de clients ou de fournisseurs, il faudra faire preuve d'une certaine réserve à l'égard d'accords inadmissibles. Il convient particulièrement d'éviter les actions suivantes avec les concurrents :

- accords en rapport avec les prix ou des éléments de prix
- accords de non-concurrence ou la présentation de faux devis
- accords de répartition des marchés ou des clients
- échange d'informations commerciales confidentielles (p. ex. chiffres d'affaires, prix, stratégies ou données clients)
- autres actions pouvant entraîner la discrimination déloyale de clients ou de concurrents

Blanchiment d'argent et violations des interdictions d'importation ou d'exportation

Imperial ne tolère pas de blanchiment d'argent ni de violations des interdictions d'importation ou d'exportation. Tous les collaborateurs sont tenus d'observer à la lettre les lois contre le blanchiment d'argent ainsi que la loi sur le commerce extérieur et devront immédiatement signaler à leur supérieur toute forme de paiement ou de transaction suspecte laissant penser à un blanchiment d'argent ou au contournement des interdictions d'importation ou d'exportation.

Anti-terrorisme

Imperial refuse catégoriquement tout soutien direct ou indirect aux associations terroristes et évite tout contact commercial avec de telles associations criminelles. Des mesures internes sont prises pour empêcher tout contact direct ou indirect avec des organisations terroristes et les organismes et personnes associés.

Gestion d'informations confidentielles et des biens de l'entreprise

Secrets commerciaux

Les secrets commerciaux doivent être traités de façon confidentielle. Cela s'applique en particulier aux secrets commerciaux de nos clients et partenaires commerciaux, à moins que la publication de ces informations ait été expressément autorisée.

Pour les relations d'affaires exigeant l'échange de secrets commerciaux, il faudra au préalable fournir et exiger une déclaration de confidentialité ou conclure un accord correspondant, dans la mesure où cela est raisonnable. L'obligation de confidentialité s'applique même après la cessation de la relation de travail ou de la relation d'affaires.

Biens de l'entreprise

Les collaborateurs sont tenus de traiter les biens et la propriété d'Imperial ainsi que les outils mis à leur disposition avec soin. En outre, ils doivent éviter les dommages imminents à l'entreprise, dans la mesure où cela est possible en tenant compte de la protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs dans les situations concrètes. De même, les collaborateurs sont tenus de signaler tous les dommages ou risques survenus ou prévisibles dans leur espace de travail immédiatement à leur supérieur.

Rapports et enregistrements

Imperial s'attend à ce que tous les enregistrements soient reproduits de manière suffisamment détaillée, exhaustive, véridique, dans un délai convenable et de manière compréhensible en conformité avec le droit applicable.

Les décisions et actions importantes avec répercussions financières doivent être adoptées selon le principe du double contrôle et en conformité avec la directive de signature applicable, et validées selon les règles en vigueur. Tous les collaborateurs sont tenus, selon les règles en vigueur, de produire une documentation complète et véridique de leurs dépenses de service.

Informations d'initiés

En raison de nos vastes activités commerciales et de nos relations de confiance en partie très étroites avec nos clients, il n'est pas exclu que les collaborateurs obtiennent des informations sur des tiers, qui ont un impact sur la valeur des titres et qui ne sont pas connues du public. Les collaborateurs ne sont pas autorisés à transmettre ces informations à des tiers et surtout pas à les utiliser pour acheter ou vendre des titres.

Protection et sécurité des données

L'échange d'informations électroniques est indispensable pour la fourniture des services aux clients et pour la communication entre les collaborateurs et avec des tiers.

Imperial est conscient du risque associé à l'utilisation abusive ou inadéquate des informations ainsi échangées. Le respect strict des droits personnels de chaque individu et la sécurité des données sont donc de rigueur lors de la collecte, du traitement et de l'utilisation de toutes les données recueillies.

Comportement en rapport avec l'environnement, la sécurité et les taxes

Environnement et sécurité

Nous accordons une très grande importance à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs, à la protection de l'environnement et à la sécurité des sites et régions dans lesquels nous sommes actifs. À travers des systèmes établis et continuellement mis à jour de gestion de la qualité, Imperial s'assure que toutes les exigences en rapport avec la sécurité au travail et la protection de l'environnement sont respectées et remplies.

Impôts et autres taxes

Nous nous conformons aux prescriptions applicables sur le territoire et à l'étranger en matière de facturation. Nous veillons notamment à une documentation et à l'établissement de rapports véridiques, corrects et objectifs. Les prescriptions fiscales, douanières et de sécurité sociale sont entièrement observées et les obligations afférentes sont remplies dans le cadre de nos activités commerciales.

Whistleblowing

Imperial encourage tous les collaborateurs à parler ouvertement et directement de leurs préoccupations. Les collaborateurs sont tenus de signaler les situations qui laissent conclure à une violation de la législation et des directives internes. Imperial s'engage à examiner tous les cas avec la plus grande diligence et à prendre des mesures adéquates, si nécessaire. Tous les indices seront traités de manière confidentielle. Il est interdit de sanctionner l'informateur sur la base de ses indices. Cela vaut aussi si un indice s'avère injustifié, pour autant qu'il ait été signalé en toute bonne foi.

Le médiateur est Dr Jan-Peter Degner du cabinet d'avocats indépendant Buse Heberer Fromm à Essen (Huyssenallee 86-88, 45128 Essen), qui est disponible de 8h00 à 18h00 les jours ouvrables au numéro +49 201 1758-0.

Conséquences des violations du Code de conduite

Les violations des règles du Code de conduite peuvent conduire à des mesures disciplinaires, à des sanctions en vertu du droit du travail, y compris la cessation de la relation de travail, et à d'autres actions légales.

Annexe

Références

- United Nations Global Compact:
<https://www.unglobalcompact.org>
- Universal Declaration on Human Rights:
<http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights>
- International Labour Standards (ILO):
<http://www.ilo.org/global/standards/introduction-to-international-labour-standards/conventions-and-recommendations/lang--en/index.htm>
- ILO Tripartite Declaration of Principles Concerning Multinational Enterprises and Social Policy:
<http://www.ilo.org/global/topics/employment-promotion/multinational-enterprises/lang--en/index.htm>
- OECD Guidelines for Multinational Enterprises:
<http://www.oecd.org>
- Responsible Care® Global Charter:
<http://www.icca-chem.org/en/Home/Responsible-care/>

Contact

Imperial Logistics International B.V. & Co. KG

Kasteelstrasse 2

47119 Duisburg

www.imperiallogistics.com

CO-RL-003 FR

R00

Code de conduite

5. April 2018